

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN

9 rue des Prairies - 42 410 PÉLUSSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20221215-22_12_07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2022

Affichage : 22/12/2022

RÉUNION DU 15 DÉCEMBRE 2022

Délibération n°22-12-07

L'an deux mille vingt-deux et le 15 décembre, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Malleval sous la présidence de M. Serge RAULT, Président.

- Nombre de membres en exercice : 35
- Nombre de membres présents : 27
- Nombre de votants : 32
- Quorum : 18
- Date de la convocation : 07 décembre 2022

**Objet : Administration générale - Construction de la cuisine centrale :
Avenant au marché de reprise du carrelage - RIVOIRON**

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

- BESSEY : M. Charles ZILLIOX -
- LA CHAPELLE-VILLARS : M. Jacques BERLIOZ -
- CHAVANAY : M. Patrick MÉTRAL, Mme Nathalie BÉAL, M. Yannick JARDIN,
Mme Brigitte BARBIER (*Pouvoir de M. Jean-Baptiste PERRET*) -
- CHUYER : Mme Béatrice RICHARD (*Pouvoir de M. Philippe BAUP*) -
- LUPÉ : M. Farid CHERIET -
- MACLAS : M. Hervé BLANC, M. Laurent CHAIZE, Mme Marcelle CHARBONNIER -
- MALLEVAL : Mme Christelle MARCHAL, M. Thomas PUTMAN -
- PÉLUSSIN : M. Michel DEVRIEUX (*Pouvoir de Mme Agnès VORON*),
M. Stéphane TARIN (*Pouvoir de Mme Martine JAROUSSE*) -
- ROISEY : M. Philippe ARIÈS, M. Éric FAUSSURIER -
- SAINT-APPOLINARD : Mme Annick FLACHER, M. Jacques GERY -
- SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE : M. Jean-Louis POLETTI (*Pouvoir de Mme Sylvie GUISSET*) -
- SAINT-PIERRE-DE-BOEUF : M. Serge RAULT, M. Christian CHAMPELEY, Mme Véronique MOUSSY -
- VÉRANNE : M. Michel BOREL, Mme Martine MAZOYER -
- VÉRIN : Mme Valérie PEYSSELON, M. Cyrille GOEHRY.

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

- CHAVANAY : M. Jean-Baptiste PERRET (*Pouvoir à Mme Brigitte BARBIER*) -
- CHUYER : M. Philippe BAUP (*Pouvoir à Mme Béatrice RICHARD*) -
- PÉLUSSIN : Mme Franceline COMAS,
Mme Agnès VORON (*Pouvoir à M. Michel DEVRIEUX*),
Mme Martine JAROUSSE (*Pouvoir à M. Stéphane TARIN*) -
- SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE : Mme Sylvie GUISSET (*Pouvoir à M. Jean-Louis POLETTI*) -

DÉLÉGUÉS ABSENTS :

- PÉLUSSIN : M. Jean-François CHANAL, Mme Corine ALLIOD-KOERTGE.

M. le Président expose que dans le cadre du litige lié au carrelage et suite au rapport d'expertise dommages ouvrages de juin 2022, les travaux de reprise du carrelage sont en cours.

Le cahier des charges ayant été fait à l'identique, il est prévu des plinthes en carrelage.

Or, après échanges avec l'entreprise titulaire du marché, le maître d'œuvre et le personnel de la cuisine centrale, il s'avère qu'il existe un risque de développement bactérien au niveau des plinthes carrelage.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200896-20221215-22_12_07-DE

Accusé certifié exécutoire

Régistre de l'État - Préfecture de la Région Île-de-France

Attaché : 123123033

Ainsi, il paraît judicieux de profiter des travaux en cours pour poser des plinthes en PVC sur toutes les cloisons en lieu et place des plinthes carrelées, ce qui implique un retrait de prestation du lot carrelage transféré sur le lot cloisonnements et portes de cuisines.

Le montant de la moins-value du lot carrelage s'élève à 7 283.90 € HT.

Montant de l'avenant n°1 présenté :

- Taux de la TVA : 20 %,
- Montant HT : - 7 283.90.00 €,
- Montant TTC : - 8 740.68 €.

Nouveau montant du marché public :

Montant HT initial du marché : 78 273.00 €

- Taux de la TVA : 20 %,
- Montant HT : 70 989.10 €,
- Montant TTC : 85 186.92 €,
- % d'écart introduit par l'avenant : - 9.30 %.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver l'avenant n°1 du marché de reprise du carrelage et d'autoriser M. le Président à signer les documents afférents.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- Approuve l'avenant n°1 du marché de reprise du carrelage,
- Autorise M. le Président à signer les documents afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Secrétaire de séance


Serge RAULT


Patrick MÉTRAL